



## Contrat de téléphonie mobile

Par **sebastien**, le **04/08/2008** à **11:32**

Bonjour,

J'ai actuellement un forfait chez SFR de 4h par mois. Je veux passer à 1h bloquée et on me l'interdit sous prétexte que c'est interdit et que je doit le faire comme si je résiliais mon contrat. La facture commence à être élevée et je ne peux pas attendre mars 2009 date anniversaire du contrat. Quel recours ai-je dans ce cas précis ?

Merci.

Par **gloran**, le **05/08/2008** à **00:43**

La plupart des contrats interdisent ou imposent des limites à fait de passer à des forfaits moins cher.

Avez vous lu votre contrat et que dit-il ?